

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur PANIFOUS Laurent.

Date de convocation : 17/04/2026
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 44
Nombre de procurations : 1
Votes pour : 45
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : AZEMA Lionel, FABRE Damien (Artigat), MONNEREAU Estelle (La Bastide de Besplas), PÉREIRA-SANTERRE Jérôme (Les Bordes sur Arize), GUION DE MÉRITENS Alix (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent, (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques, MILHORAT Christian (Daumazan sur Arize), BUFFA Stéphane (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD François, BRIET Sandrine, PANIFOUS Laurent, COMMENGE Audrey (Le Fossat), FOURNIÉ Arièle (Gabre), DE KÉRIMEL Mathieu (Lanoux), GILAMA Marie, CASTAGNÉ Dominique, ARABEYRE Josiane, REDINI Serge, MAGNET Béatrice, MOROZZO Daniel, BLANDINIÈRES Lydia, PEZÉ Alain (Lézat sur Lèze), BERDOU Raymond, ARAGON-DUPONT Mylène, COMMENGE Patrice, EYCHENNE Valérie (Le Mas-d'Azil), SANCERRY Patrick (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), CAMEL Luc (Montfa), GIRAULT Julie (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), BOSCH Élise (Sainte-Suzanne), BOY Francis, BUOSI Johnny (Saint-Ybars), GIORDANO Gaël (Sieuras), TATAREAU André (Thouars sur Arize), LAURENS Didier (Villeneuve du Latou).

ETAIENT ABSENTS : MAINGUY Agathe (Loubaut), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

ETAIENT EXCUSES : LAVABRE Christine (Le Carla Bayle)

PROCURATIONS : LAVABRE Christine à SANS Jean-François

SECRÉTAIRE DE SEANCE : MAURETTE Carole

Délibération n° 2026-45 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Signature avenant n° 3 lot 1 du marché « Fourniture et transport de granulats et d'émulsion de bitume pour les chemins d'intérêt communautaire »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire sa délibération en date du 14 décembre 2023 attribuant le marché de « Fourniture et transport de granulats et d'émulsion de bitume pour les chemins d'intérêt communautaire », pour la réalisation des travaux de voirie en régie, aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 - Granulats - DENJEAN GRANULATS 38-39 Avenue de Larrieu Prolongée 31047 TOULOUSE Cedex
- Lot n° 2 - Emulsion de bitume - COLAS FRANCE 1 Rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS

Suite à l'augmentation importante des frais de carburant, l'entreprise DENJEAN GRANULATS est contrainte d'appliquer une augmentation du coût des matériaux livrés à compter du 1^{er} mai 2026.

Monsieur le Président propose de conclure un avenant n° 3 au lot 1 avec l'entreprise DENJEAN GRANULATS validant une augmentation des tarifs des matériaux à compter du 1^{er} mai 2026.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 au lot 1 avec l'entreprise DENJEAN GRANULATS validant une augmentation des tarifs des matériaux à compter du 1^{er} mai 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
MAURETTE Carole



REÇU

30 AVR. 2026

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

Le Président,
PANIFOUS Laurent

